

Motion de la commission de l'aménagement et de l'environnement: «A la mode, à la mode, les plantages!»

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance
du 11 février 2004, dans le rapport M-352 A)

MOTION

Le Conseil municipal invite le Conseil administratif:

- à promouvoir, en accord avec les locataires, un plantage dans chacun des immeubles de la Ville de Genève pourvus de poubelles vertes, qui comportent un espace vert ou une cour et qui pourraient l'accepter;
- à tenir compte des plantages, chaque fois que cela est possible, lors de la conception et de la réalisation de ses projets d'aménagement (parc, place ou rue piétonne, construction d'école ou de bâtiment public, etc.);
- à encourager le Service des espaces verts et de l'environnement à consacrer dans les espaces verts dont il s'occupe des espaces pour le plantage;
- à promouvoir les plantages le plus largement possible dans la population, en s'alliant, au besoin, avec le Canton.